

## **Agadir : Installation de la millionième lampe basse consommation**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 29-10-2008 23:57:59

#### **L'opération baptisée Inara a été lancée en 2007 au niveau de trois sites pilotes**

L'Office national de l'électricité a procédé, le lundi 27 septembre 2008 dans le cadre de l'opération INARA, à l'organisation, à Agadir, d'une cérémonie pour fêter l'installation de la millionième lampe basse consommation (LBC).

Ont assisté à cette cérémonie, Rachid Filali, wali de la région SMD et gouverneur de la préfecture d'Agadir Ida Outanane, le directeur général de l'ONE et les partenaires de l'office dans cette opération. Un trophée de récompense a été décerné à cette occasion au client ayant installé la millionième lampe à basse consommation. L'éclairage, comme chacun sait, fait partie intégrante du confort des citoyens. Pourtant le choix d'un éclairage performant et de bonne qualité est d'une grande importance dans la mesure où il permet la réduction des dépenses, en matière évidemment d'électricité. Aussi faut-il le rappeler, l'éclairage représente en moyenne 25% du taux redevable de la facture d'électricité ; les 75% restant sont répartis sur les autres usages domestiques tels que le chauffage, la cuisson et autres.

Et c'est bien de ce fait, et dans le cadre des initiatives visant l'utilisation rationnelle de l'énergie, que l'ONE a initié un programme d'envergure s'assignant le remplacement de 5 millions de lampes à incandescence par des lampes basse consommation. Cette opération baptisée INARA a été lancée au cours de l'année 2007 au niveau de trois sites pilotes, cette phase, il faut le souligner a connu l'installation au total de 36 000 LBC. Elle a été déployée par la suite, en 2008, dans 9 autres sites pour un total de 84 000 LBC, avant d'être généralisée le 10 juillet de la même année, sur l'ensemble des régions du Royaume desservies par l'ONE. Le projet d'installation de ces lampes s'assigne une multitude d'objectifs pondérants se résumant dans l'économie de 80% de l'énergie, la réduction du montant de la facture pouvant atteindre jusqu'à 40%, l'effacement de la puissance à la pointe de 200 MW et l'économie de 300 GWh par an.

Les atouts de la lampe basse consommation résident dans le fait qu'elle consomme 5 fois moins d'électricité qu'une lampe à incandescence pour, bien sûr, la même qualité de lumière et, plus encore, sa durée de vie est 10 fois plus longue que celle de ladite lampe classique. Il incombe de signaler que contrairement aux lampes à incandescence, les LBC ne possèdent pas de filament mais elles contiennent, plutôt des poudres fluorescentes et un gaz à base de vapeur de mercure. La décharge électrique dans cette vapeur provoque l'émission d'un rayonnement ultraviolet émettant une lumière dotée du même flux que les lampes à incandescence de 100W. Ces lampes sont aussi dotées de deux teintes de lumière, la teinte blanche en l'occurrence et la teinte jaune et elles sont faciles à installer. Parmi les avantages d'une LBC, on note la consommation divisée par 5, la durée de vie multipliée par 10 et la sécurité accrue.

En effet, en raison de son efficacité lumineuse très supérieure, une LBC de 18W éclaire aussi bien qu'une lampe classique de 100W. Aussi, une LBC peut atteindre jusqu'à 10.000 heures de

fonctionnement ; l'équivalent de 10 ans d'utilisation, alors que son ancêtre classique ne dépasse pas une durée de vie de 1000 heures. Et en matière de sécurité, une LBC transforme plus de 25% de la puissance électrique consommée en lumière, contre seulement 5% pour la lampe à incandescence. Son faible dégagement de la chaleur évite l'échauffement de l'atmosphère et réduit pratiquement et quasiment les risques de brûlures à l'approche ou au toucher de la lampe. C'est l'ONE qui se charge de l'achat des LBC par voie d'appel d'offre et c'est bien lui qui procède au démarchage et à leur installation via le réseau des INSTELEC (installateurs électriciens agréés). Et pour ce qui du règlement, la redevance LBC sera intégrée dans la facture du client.

Ces lampes portent le logo de l'office et elles sont distribuées, exclusivement, par l'office lui-même dans des emballages qui portent eux aussi le logo de l'ONE et le sigle de l'opération. Dans le cadre de l'offre INARA, ces lampes peuvent être livrées à domicile et gratuitement installées par un professionnel agréé.

WLes douilles peuvent être également changées à titre gracieux, en cas d'inadaptabilité, d'inexistence ou en cas d'avarie. L'ONE veille dans le même sens sur la mise en place d'un processus de distribution des lampes basse consommation à ses clients à des prix adaptés à leur pouvoir d'achat. Ces lampes, bien entendu, commercialisées au prix d'1 DH TTC par mois, par lampe, pendant 24 mois. Le paiement au comptant est également prévu à 22,65 DH TTC par lampe, garantie pour une durée de 2 ans. Et pour toute LBC avariée, il suffit de se présenter à l'Agence Commerciale de l'office pour qu'il procède à son remplacement. Il incombe encore de rappeler que l'office a mobilisé, au terme de cette opération, un réseau comptant 1.000 INSTELEC.

#### Protéger la vie des citoyens

Une étude de l'Agence du bassin hydraulique de Souss-Massa estime à 40 millions DH l'enveloppe nécessaire pour la réalisation des ouvrages de protection de certaines zones de la province de Chtouka-Ait Baha contre les inondations, en l'occurrence la municipalité de Biougra, les communes rurales de Oued Sfa, Imkouyne, Sidi Boushab, Ait Amira, Belfaa et Aït Milk. Les travaux porteront sur le renforcement des infrastructures, notamment la construction de digues, de murs de protections et l'aménagement de certains oueds, explique l'étude qui a été au centre d'une réunion présidée par le gouverneur de la province, axée sur les mesures à prendre pour faire face aux menaces d'inondations. Le gouverneur de la province, Mohamed Amghouz, a considéré que cette étude constitue une base scientifique pour mener ce chantier qui est de nature de protéger la vie et les biens des citoyens dans les zones menacées par les crues, tout en appelant à la contribution des acteurs concernées pour réunir les fonds nécessaire.

Abdelfattah Aberbri  
LE MATIN